

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3238

présenté par  
M. Bothorel

à l'amendement n° 2735 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 18**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Un décret, pris après avis de la Commission de régulation de l'énergie, détermine les modalités d'application du présent article. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un décret s'avère nécessaire pour préciser les modalités d'application de ce mécanisme de partage de la valeur, notamment pour déterminer quelles installations seront concernées.